

Rapport Activité 2025

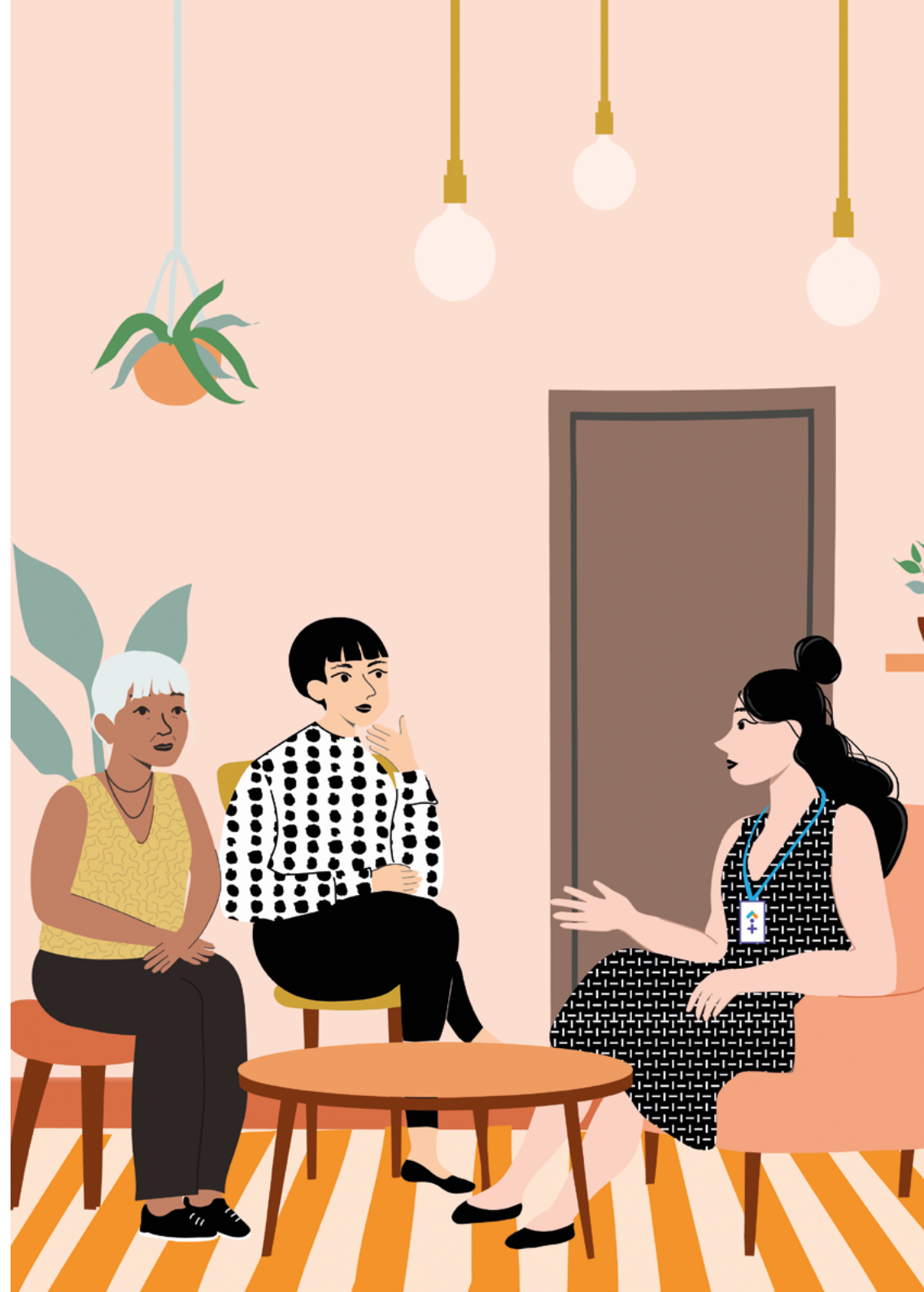


Table des matières

Rapport moral.....	3	4 Formation des équipes.....	42
Regards croisés des codirectrices de la Maison des femmes de Lyon.....	5	5 Communication.....	43
1 Structuration & missions de la Maison des femmes de Lyon.....	8	6 Rencontres partenaires.....	44
2 Les modalités de fonctionnement de la Maison des femmes de Lyon.....	16	7 Organisation du 25 novembre.....	46
3 Données et analyse de l'activité.....	19	8 Les financements de la Maison des femmes de Lyon.....	47
– Mission d'accueil et d'accompagnement global des femmes victimes de violences.....	20	9 Gouvernance du dispositif.....	48
– Mission d'accompagnement au parcours médico-judiciaire.....	39	10 Perspectives / Orientations 2026.....	49
– Mission : être un lieu ressource pour les professionnel·les du territoire en matière de repérage, de prise en charge et d'orientation des femmes victimes de violences.....	40	Conclusion.....	50
		11 Annexes.....	51

Rapport moral

Dans un contexte où les inégalités et les violences faites aux femmes demeurent une réalité préoccupante, la Maison des femmes de Lyon poursuit, depuis son ouverture en juillet 2024, son engagement avec détermination, humanité et exigence.

Son mode de fonctionnement en bi-partenariat qui rompt avec le système hospitalier classique permet une prise en charge des femmes en un même lieu, en un même temps, grâce à l'hospitalisation de jour et à la multiplicité des intervenants.

Ce rapport d'activité témoigne non seulement du chemin engagé, mais aussi de l'ampleur des besoins

auxquels nous continuons de répondre chaque jour. Au cœur de notre action se trouve une conviction simple mais essentielle : chaque femme doit pouvoir trouver un lieu sûr, une écoute attentive et un accompagnement adapté.

Nos équipes pluridisciplinaires se sont mises en place au fur et à mesure et se sont mobilisées pour accueillir, soutenir et orienter celles qui franchissent nos portes, souvent dans des moments de grande vulnérabilité.

Derrière les chiffres que vous lirez dans ce rapport d'activité, il y a des parcours de vie, des histoires singulières, et surtout des trajectoires de reconstruction que nous sommes fières d'accompagner.

L'année a été marquée par la constitution des équipes pluridisciplinaires, le développement de nouveaux partenariats et l'innovation dans nos pratiques.

Qu'il s'agisse de l'accompagnement médico-psychologique, et du soutien juridique et judiciaire, nous avons toutes poursuivi un objectif commun : proposer une prise en charge globale, coordonnée et respectueuse des besoins de chaque femme.

Rien de tout cela ne serait possible sans l'engagement sans faille de nos équipes de professionnelles et de médecins, de nos deux co-directrices, sans le soutien des institutions publiques et de nos financeurs, sans la collaboration avec les associations membres fondatrices du collectif associatif Maison des femmes et sans le partenariat avec les associations partenaires spécialisées.

Leur mobilisation collective est le socle de notre efficacité et de notre capacité d'agir.

Ce rapport d'activités est à la fois un bilan de l'année 2025, un outil de transparence et un levier pour l'avenir. Il reflète notre engagement quotidien et notre volonté constante de faire évoluer nos pratiques pour mieux répondre aux besoins des femmes que nous accompagnons.

Ensemble, nous poursuivons ce combat essentiel, avec la conviction que chaque avancée compte, et l'espoir que chaque femme accompagnée soit une victoire.

Liliane Daligand

Présidente du collectif associatif Maison des femmes avec la complicité d'Anne Marie Gourgand, trésorière et présidente du CIDFF RAA





Regards croisés des codirectrices de la Maison des femmes de Lyon

« Ce rapport retrace une première année d'activité riche, que je porte avec respect. 545 femmes orientées, 263 prises en charge, une équipe pluridisciplinaire qui a appris à travailler ensemble autour d'une conviction commune : les violences laissent des traces dans le corps, et le soin doit en tenir compte.

Prendre la responsabilité médicale d'une structure comme la Maison des femmes de Lyon, c'est accepter de faire un pas de côté, de réfléchir à ce que soigner veut dire.

En tant que gynécologue, je connais la fragilité de l'espace de consultation, ce que les femmes y déposent quand elles se sentent en sécurité, et ce qu'elles taisent quand elles ne le sont pas. La Maison des femmes de Lyon est l'exemple même que le soin peut être organisé autour de cette réalité-là.

Le projet médical que nous construisons part d'un principe simple : une pratique adaptée, informée de l'impact des violences, attentive au corps comme territoire de l'histoire de chaque femme, et ouverte à toutes, sans condition.

Un champ clinique demandant une expertise précise et une posture qui ne juge pas.

Un projet innovant appelle
des réponses innovantes,
et c'est dans la pluridisciplinarité
que ces réponses prennent
corps.

Travailler aux côtés de juristes, de travailleuses sociales, de psychologues spécialisées en psychotraumatologie, de médecins légistes, d'une anthropologue, mais aussi des équipes administratives des HCL capables d'entendre des demandes nouvelles et de faire bouger les lignes, est une expérience hospitalière rare.

Elle oblige à repenser ce que chacun.e apporte, et ce que le soin, ensemble, peut produire de plus juste.

C'est aussi ce que rendent possible les Hospices Civils de Lyon : une institution dont la force, mise au service d'un projet porté par un engagement collectif, redonne au service public sa mission la plus essentielle : l'hospitalité. »

Dre Julie Perlier

*Praticienne hospitalière
Gynécologue médicale
Responsable médicale
de la Maison des Femmes*

« L'année 2025 marque une étape fondatrice pour la Maison des femmes de Lyon.

Année de lancement, année de construction, elle a été traversée par de nombreux défis que nous avons relevés grâce à une forte mobilisation de l'ensemble des professionnel·les.

Après avoir posé les fondations, nous pouvons dire aujourd'hui que nous avons emménagé dans cette Maison.
Désormais, il nous appartient de l'habiter pleinement. Notre approche, d'inspiration féministe, place l'écoute et la parole au cœur de l'accompagnement.

Nous avons à cœur de faire de cette Maison un lieu refuge, accueillant, inclusif et profondément humain, où chacune peut trouver sa place, à son rythme. Un lieu qui soutient les parcours de reconstruction, mais aussi un espace vivant, construit avec et pour les personnes concernées.

Je tiens à saluer et remercier chaleureusement les équipes – médicales, sociales, juridiques, psychologiques et administratives – qui ont su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation dans un contexte exigeant.

Ouvrir un lieu, inventer des pratiques communes, articuler des cultures professionnelles différentes, tout en accueillant des femmes confrontées à des situations de violences souvent complexes, suppose un fort engagement.

Nous ne pouvons prendre soin des personnes que nous accueillons sans, en premier lieu, prendre soin de celles et ceux qui font vivre ce lieu au quotidien.

Cela implique de créer des espaces de dialogue, de réflexivité, de soutien mutuel, afin de préserver la qualité de l'accompagnement. Prendre soin des équipes, c'est garantir un accueil profondément humain.

La Maison des femmes de Lyon se distingue également par sa structuration originale, fondée sur un co-portage étroit entre acteurs hospitaliers et associatifs.

Cette singularité n'a de sens que si elle s'inscrit dans une dynamique partenariale forte.

Aux côtés des associations fondatrices et de l'ensemble des partenaires du territoire, nous avons à cœur de renforcer le maillage territorial, de nous appuyer sur les expertises existantes et de travailler en complémentarité.

Cette coopération est essentielle pour être au plus près des besoins et des attentes des personnes concernées, et pour sécuriser des parcours d'accompagnement à la fois cohérents, fluides et adaptés.

Ce rapport d'activité témoigne du chemin parcouru, des dynamiques engagées et des perspectives qui s'ouvrent à nous.

Il reflète avant tout une ambition collective : faire de la Maison des femmes de Lyon un lieu ressource, hospitalier et profondément engagé, au service des femmes et des personnes concernées par les violences.

Enfin, nous avons la joie d'accueillir depuis le 5 janvier 2026 le Dr Perlier, gynécologue médicale, qui rejoint notre équipe en tant que responsable médicale à mi-temps de la Maison des femmes.

Son expertise et son énergie viennent renforcer notre co-direction, pour une dynamique encore plus forte et collaborative ! »

Fanny Asselineau

Directrice du collectif associatif Maison des femmes de Lyon

1

Structuration & missions de la Maison des femmes de Lyon



—

Un projet issu d'une collaboration forte
entre les acteurs institutionnels et associatifs :
**la création d'un collectif associatif Maison
des femmes**



2019 Étude de préfiguration



2021 Pilotage et déploiement



09.03.2024 Fondation du collectif
Maison des femmes 69



16.09.2024 Ouverture au sein de
l'hôpital Édouard Herriot

La Maison des femmes de Lyon est un dispositif coconstruit par une multitude d'acteurs locaux, institutionnels et associatifs, intervenant auprès des femmes victimes de violences.

→
2019

En 2019, le Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles réalise une étude de préfiguration cofinancée par la Métropole et l'Etat.



→
2021

A partir de 2021, la Ville de Lyon et les Hospices civils de Lyon pilotent le déploiement de la Maison des femmes de Lyon, animant des rencontres avec l'ensemble des parties prenantes (institutions publiques, associations, établissements de santé...).



→
09.03.2024

Le 9 mars 2024, le collectif associatif maison des femmes est fondé par 9 associations œuvrant dans le secteur des violences faites aux femmes : l'Amicale du Nid, Cabiria, CIDFF Rhône-Arc Alpin Interdépartemental, FILACTIONS, le Mas, le Mouvement français pour le planning familial 69, le Mouvement du nid, Solidarité Femmes Beaujolais, VIFFIL SOS Femmes.



→
16.09.2024

Co-portée par les HCL et le collectif associatif Maison des femmes, la Maison des femmes de Lyon ouvre ses portes au sein de l'hôpital Édouard Herriot le 16 septembre 2024.



Une **structuration originale** : un **co-portage** par les HCL et un collectif associatif

La Maison des femmes de Lyon se caractérise par une codirection hospitalière et associative.

- D'une part, les Hospices civils de Lyon portent le volet médico-social du dispositif en lien étroit avec les acteurs de santé hospitaliers et libéraux.
- D'autre part, l'association « Collectif associatif Maison des Femmes » a vocation à coordonner et animer le volet social, juridique et psychosocial en lien étroit avec les acteurs du territoire.



Il existe différentes conventions qui permettent de structurer notre dispositif :

Convention cadre

Une **convention cadre** définit des principes structurant la collaboration du Collectif associatif et des HCL, en précisant les engagements des parties prenantes : les missions, les instances de pilotage, l'organisation de la gestion des ressources (ressources humaines, logistiques...) et les modalités partenariales.

Convention « police-justice »

Une **convention « police-justice »** définit les modalités de dépôt de plainte des personnes accompagnées in situ en les accompagnant vers la révélation des faits à destination de l'autorité judiciaire. Cet accord a été contractualisé en janvier 2025 entre la DIPN, le Parquet et les Hospices civils de Lyon.

Convention gouvernance partenariale

Une **convention de gouvernance** partenariale définit des relations entre les Hospices civils de Lyon, le collectif associatif et les institutions pour définir les orientations de la Maison des femmes et suivre les conditions de mise en œuvre. Cette convention est en cours de signature.

Des principes d'actions **centrés sur les besoins et attentes des personnes concernées**

Notre approche s'articule autour d'une réponse sur mesure aux besoins et attentes des personnes accompagnées, en enrichissant l'offre de prise en charge grâce à l'expertise des HCL et des acteurs du territoire.

La Maison des femmes de Lyon vient compléter l'offre des dispositifs existants sur le territoire du Rhône.

Pour garantir des parcours sécurisés et fluides pour les femmes accompagnées, des partenariats sont formalisés avec les structures du territoire (renforcement des liens ville-hôpital...).

Notre action repose sur une logique de co-construction, en collaboration avec les partenaires et les experts du territoire.

Engagés dans la mise en œuvre de la stratégie départementale de lutte contre les violences faites aux femmes, nous participons activement aux groupes de travail dédiés (parcours des victimes de violences conjugales, cartographie, Comité local d'aide aux victimes...).



Des missions découlant d'un **cahier des charges national, publié en 2020**

Le cahier des charges national des Maisons des femmes « Maison des femmes/santé » a été publié en 2020 par la Direction générale de l'offre de soins, du Ministère du travail, de la santé et des solidarités.

Il définit le modèle principal attendu pour ces structures, qui doivent offrir une prise en charge globale (médicale, sociale, juridique, psychologique) aux femmes victimes de violences.

La force et l'originalité de la Maison des femmes de Lyon reposent sur son approche pluridisciplinaire associant des compétences médicales, médico-légales, psychologiques, juridiques et sociales.

La complémentarité des professionnel·les intervenant·es au sein de la structure (médecins généralistes, gynécologues obstétriciens, médecins légistes, sages-femmes, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux, juristes) permet d'apporter une réponse globale et concertée, à tout type de violence faite aux femmes, actuelle ou ancienne, et tout type de situation.

Les **missions** de la Maison des femmes de Lyon s'articulent autour de **3 axes** :



01 | Assurer la prise en charge et l'accompagnement pluridisciplinaire des femmes et personnes se reconnaissant comme telles, adaptés au rythme et aux besoins de chacune.



02 | Faciliter le parcours médico-judiciaire en permettant le dépôt de plainte in situ.



03 | Être une structure ressource pour les professionnel·les du territoire, en les soutenant dans le repérage, l'orientation et la prise en charge.

Définition du **projet de service** : un enjeu majeur de **coconstruire une** **culture commune** d'accompagnement

En 2025, l'équipe de la Maison des femmes de Lyon met au travail la construction d'une pensée féministe pour définir l'accompagnement spécifique, proposé en interdisciplinarité aux femmes accompagnées.

La Maison des femmes de Lyon est un lieu où chaque femme peut reprendre souffle, retrouver sa voie et mobiliser ses ressources.

L'écoute et la parole sont centrales : nommer la violence, c'est la sortir du secret et la reconnaître comme un phénomène social, ancré dans des rapports de domination.

L'accompagnement s'inspire du féminisme, partant du principe que chaque femme, même brisée, reste sujette et capable d'agir.

Le rôle de la Maison des femmes est de l'aider à retrouver ce pouvoir d'agir que la violence a cherché à éteindre.

La Maison des femmes se veut réellement hospitalière : aménagement d'espaces doux, coins pour s'isoler, lire, rêver, respirer.

Une recherche-action, menée avec l'historienne du féminisme Muriel Salle et des étudiant·es de Sciences Po Lyon, dans le cadre de la Public Factory, explore comment traduire cette hospitalité au quotidien, dans les lieux et les gestes.

Ce « refuge » est un espace mental, où chacune peut penser, respirer, rêver.

La Maison des femmes ambitionne d'être ce lieu de soin, de beauté et de considération, où la singularité de chacune est respectée et protégée.

Equipe de **professionnel·les du collectif** associatif Maison des femmes et des HCL : **un enjeu d'unité**



En 2025, les recrutements suivants ont été réalisés :

- Cloé TASSARA en tant que juriste le 04/02/2025
- Elisa FORMAT en tant que psychologue le 05/02/2025
- Neige DAMIZET en tant que juriste en date du 08/09/2025

En 2025, nous notons :

- Le remplacement du Dr Edouard Bontoux par le Dr Julie Perlier, gynécologue, comme responsable médicale de la Maison des femmes le 05.01.2026.

- Le départ en congé maternité de Bérengère REYES, infirmière coordinatrice en décembre 2025, remplacée par Nathalie FARABET
- L'augmentation du temps de présence de médecin gynécologue (désormais 2 demi-journées par semaine)
- Une journée d'équipe en date du 10 juillet 2025.

L'enjeu est de taille pour ne former qu'une seule et même équipe autour d'une culture d'accompagnement partagée, des femmes et personnes se reconnaissant comme telles, victimes de violences.

Il s'agit de construire un collectif de travail fort, dégager des temps de réflexivité, permettant de travailler la question du sens de l'action et de prévenir l'épuisement professionnel. Une journée d'équipe « hors les murs » a permis de poser les jalons du projet de service, d'énoncer les difficultés rencontrées et de dégager les grands axes de la feuille de route 2025-2026. Cette journée a été facilitée par Mengrov, agence de design sociétal.

2

Les modalités de fonctionnement de la Maison des femmes de Lyon



Le dispositif de la Maison des femmes de Lyon est un lieu dédié à l'accueil, à l'accompagnement et à l'orientation des femmes, et personnes se reconnaissant comme telles, victimes de violences sexistes et sexuelles.

Nous accueillons les femmes victimes, sur orientation d'un·e professionnel·le du territoire à l'aide d'un formulaire dématérialisé à disposition sur notre site internet :

<https://maison-des-femmes-de-lyon.fr/>

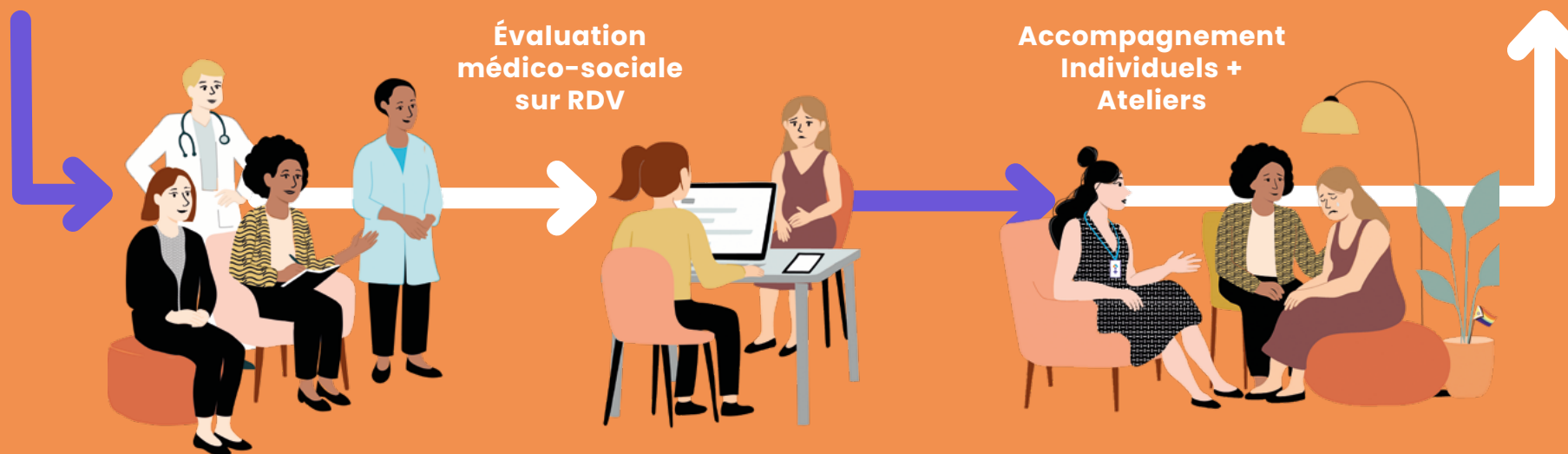
Ce lieu ressource s'adresse aux femmes dont la situation nécessite une prise en charge pluridisciplinaire (médicale et /ou médico-légale, juridique, psychologique et sociale), et faisant état d'une volonté de travailler sur la situation de violences.

Il existe différentes offres de parcours d'accompagnement selon les besoins et les attentes des personnes accueillies.

Parcours d'accompagnement socle (entre 3 et 6 mois)

ENTRÉE

SORTIE



Critères d'entrée :

- **Besoins pluridisciplinaires :** soins, travail social, juridique
- **Volonté de la personne** concernée de travailler la situation de violences
- **Facteurs de vulnérabilité**

Entretiens individuels + Consultations + Ateliers + Groupe de parole

- **Groupe de parole** pour les femmes victimes de mutilation sexuelles féminines
- **Ateliers** sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle
- **Ateliers** sur le toucher relationnel avec l'association 2mains de femmes
- **Séances de gymnastique holistique** avec l'association ALLURS

Critères de sortie :

- **Réorientation effective** vers les dispositifs de droit commun
- **Capacité à mobiliser** les ressources du territoire, identifier de nouveaux repères, s'extraire de l'isolement
- **Plus de besoins pluridisciplinaires**



Aussi, les femmes victimes de violences dont la situation relève de la Maison des femmes de Lyon, se voient proposer un premier entretien d'évaluation médico-social au cours duquel sont identifiés les objectifs de leur projet d'accompagnement pour travailler la situation de violences vécues, et les soutenir dans leur processus

de reconstruction. Les personnes dont la situation ne relèveraient pas de la Maison des femmes de Lyon sont réorientées vers une structure du territoire adaptée à leur situation.

La prise en charge à la Maison des Femmes de Lyon s'organise autour de trois filières spécialisées :

La Filière violences

La **filière violences**, coordonnée par le Dr Marion CAUTELA, s'adresse aux personnes victimes de violences - conjugales, intrafamiliales, sexuelles, professionnelles ou autres - avec pour objectif d'évaluer et de constater les conséquences des violences subies, tout en garantissant un accès aux soins et aux droits.

La Filière mutilations sexuelles féminines

La **filière mutilations sexuelles féminines**, coordonnée par le Dr Nathalie HOEN, propose un accompagnement pluridisciplinaire centré sur la réappropriation du corps. L'évaluation médicale est assurée par une sage-femme.

Elle intègre la possibilité d'une prise en charge réparatrice chirurgicale lorsqu'elle est indiquée.

La Filière santé sexuelle et prévention

La **filière santé sexuelle et prévention**, coordonnée par le Dr Julie PERLIER, assure le suivi gynécologique des femmes victimes de violences nécessitant une prise en charge spécifique : accès à la contraception, dépistage et prévention des infections sexuellement transmissibles, suivi de grossesse, et accompagnement des parcours de transidentité. L'évaluation initiale est réalisée par une gynécologue.

Chaque filière s'inscrit dans un parcours individualisé, élaboré après une évaluation médico-sociale globale, et articulé avec les dimensions psychologique, sociale et juridique de l'accompagnement, au rythme de chaque femme.

3

Données et analyse de l'activité



—

Mission d'**accueil** et d'**accompagnement** **global** des femmes victimes de violences

2 professionnelles
(infirmière et sage-femme)
assurent la coordination
du parcours de prise
en charge des femmes
accompagnées
à la Maison des femmes
de Lyon.

Elles définissent avec les personnes
concernées les objectifs
du parcours d'accompagnement
et garantissent la cohérence
et la fluidité de ce même parcours,
entre autres lors des orientations
vers des structures du territoire.

—

Modalités d'orientation et traitement des situations adressées à la Mdf

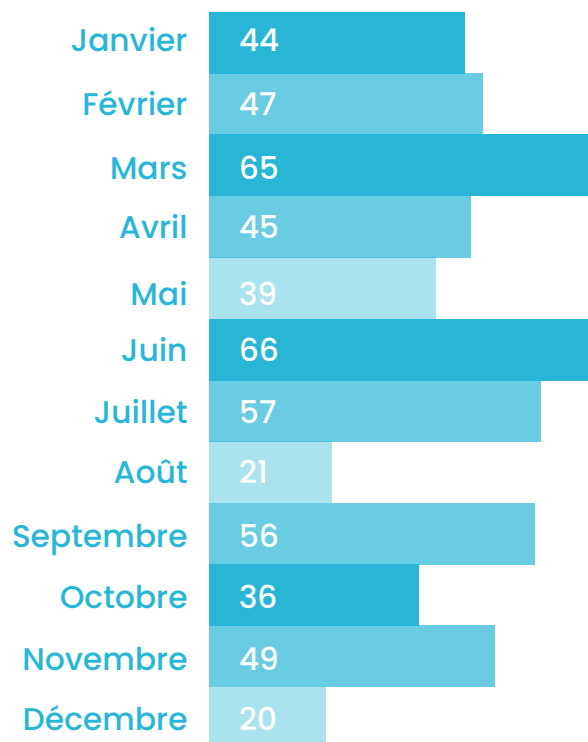
545

545 femmes victimes de violences ont été orientées
ou se sont présentées spontanément à la Maison
des femmes en 2025. Parmi elles, 358 se sont vu proposer
une prise en charge à la Maison des femmes de Lyon
(soit 66 % des femmes orientées).

263

Au 31 décembre 2025, parmi les 358 femmes, ce sont 263
qui ont effectivement été prises en charge à la Maison
des femmes de Lyon (soit 48 % des femmes orientées).
37 situations sont programmées pour 2026. Nous
notons un taux moyen d'absentéisme sur l'année 2025
avoisinant les 30%.

Nombre de personnes orientées par mois en 2025



Lorsque la situation des femmes adressées ne relève pas de la Maison des femmes, elles sont réorientées vers une structure adaptée du territoire.

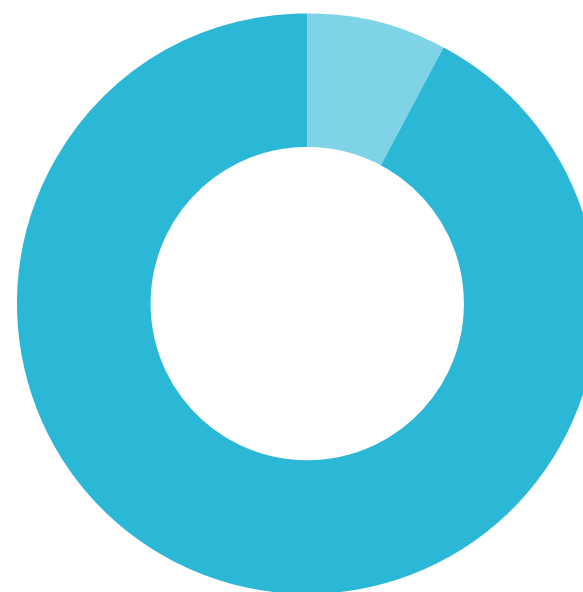
A titre d'exemple, pour les raisons suivantes :

- la temporalité de la personne concernée, c'est-à-dire lorsque nous identifions que la personne est au démarrage du processus de conscientisation des violences, nous estimons, qu'une réorientation est plus adaptée vers une permanence anonyme proposée par une association spécifique.
- les besoins et attentes des personnes concernées ne relèvent que d'un champ d'expertise (exemple sur le plan de la santé mentale ou encore le volet juridique).

Au 31/12/2025, ce sont 103 femmes qui sont suivies à la Maison des femmes de Lyon. Le taux moyen d'absentéisme est de 27%.

Nous avons suspendu temporairement le formulaire d'adressage en mars, août et en décembre 2025 pour structurer à moyens constants l'activité de la Maison des femmes et veiller à maintenir des délais raisonnables de prise en charge.

Modalités d'orientation



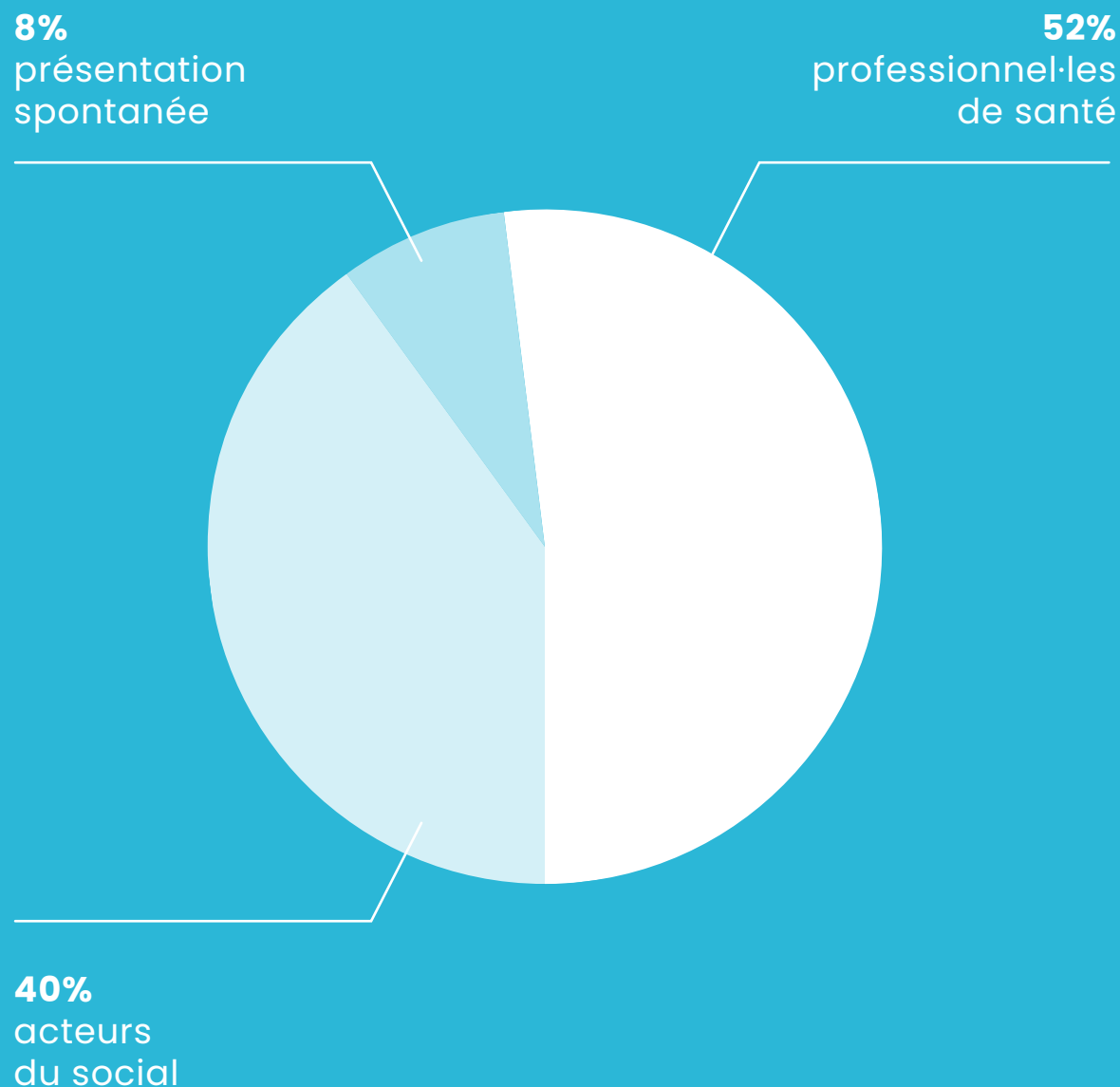
- Formulaire d'adressage
- Présentation Spontanée

Les prescripteurs

En 2025, **52%** des femmes sont adressées par un·e professionnel·le de santé dont **21%** émanent de professionnel·les des HCL (Ceggid, PASS, CSAPA, urgences...).

40% des prescripteurs sont des acteurs du social : **13%** des orientations sont effectuées par des associations fondatrices du collectif, **14%** par des professionnel·les de dispositif de droit commun type Maison de la Métropole, CCAS, Maison du Rhône. Pour le reste (13%), il s'agit entre autres, de professionnel·les exerçant en structures d'hébergement (Armée du Salut, Habitat et humanisme, ADOMA...) en 2025.

8% des femmes se présentent spontanément à la Maison des femmes de Lyon pour solliciter une prise en charge.



Profil des situations orientées vers la Maison des femmes de Lyon

57%

57% des demandes sont en lien avec des violences subies dans le cadre du couple par un partenaire actuel ou ex partenaire de vie intime

47%

47% des femmes orientées dans le cadre de violences subies au sein du couple sont encore au domicile



Contexte des violences

Les principaux motifs d'orientation des femmes accueillies à la Maison des femmes sont en lien avec des violences subies dans le cadre du couple par un partenaire actuel ou ex partenaire de vie intime (**57%** des demandes).

47% des femmes orientées dans le cadre de violences subies au sein du couple sont encore au domicile et sont potentiellement accompagnées dans une préparation au départ.

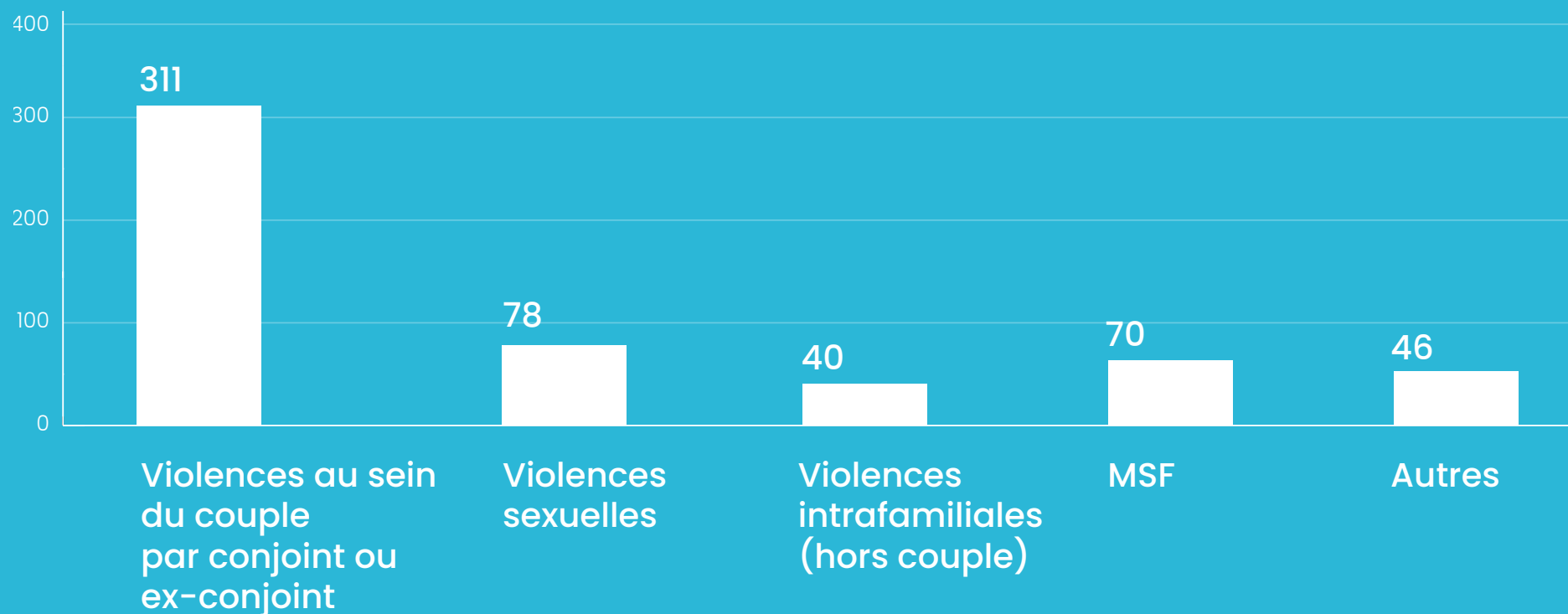
14,3% sont orientées pour des situations de violences sexuelles hors couple.

13% des demandes concernent des victimes de mutilations sexuelles féminines. Parmi les situations de violences intrafamiliales, nous identifions de plus en plus de situations d'inceste. Nous observons une pluralité tant des situations de violences, que de profils des intéressées.

Contexte des violences lors de l'orientation

S'il est pour l'heure, plus difficile de documenter le type de violences subies lors de l'orientation, on note une sous-représentation évidente des situations de violences sexuelles vécues dans le cadre du couple. Le repérage des violences liées à des situations de harcèlement,

relevant de contrôle coercitif est au cœur de notre pratique professionnelle pour accompagner au mieux les femmes, victimes de violences dans leur parcours de reconstruction.



86%

86% des femmes orientées déclarent être victimes de violences psychologiques.

Enfin, **21 %** des femmes orientées à la Maison des femmes déclarent être d'ores et déjà engagées dans un parcours judiciaire (dépôt de plainte).

Une attention particulière est accordée à la question du **CONTRÔLE COERCITIF** afin de garantir une prise en charge globale et adaptée aux femmes victimes de violences.

Cette approche repose sur plusieurs axes essentiels :

→ le respect du rythme et de la parole des victimes : chaque femme est accompagnée selon sa propre temporalité pour lui permettre de mettre en mots les violences subies. Cela inclut la reconnaissance des difficultés à identifier

ou nommer les violences, notamment psychologiques.

→ la délivrance d'un certificat médico-légal : cet outil juridique et médical permet de documenter les traces des violences (physiques, psychologiques, sexuelles) et de sécuriser la parole de la victime, en vue d'éventuelles procédures judiciaires. Il est établi avec une attention particulière portée aux violences invisibles (contrôle, humiliations, menaces).

→ L'accompagnement et la formation des professionnel.le.s : les équipes sont soutenues pour mieux repérer les signes du contrôle coercitif et ses impacts (isolement, perte d'autonomie, troubles anxio-dépressifs, etc.). des outils

spécifiques sont proposés pour évaluer les situations à risque.

→ la sensibilisation aux violences psychologiques : ces violences, souvent minimisées, sont systématiquement prises en compte dans l'évaluation globale de la situation.

Leur impact sur la santé mentale et physique des victimes est documenté et intégré dans le parcours de soin.

Profil des femmes orientées vers la Maison des femmes de Lyon

85,5%

85,5 % des femmes orientées proviennent de la Métropole de Lyon (dont 41% de la Ville de Lyon).

8,2 % sont domiciliées hors du département du Rhône. Différentes raisons expliquent ces orientations « hors département » :

→ Domicile des intéressées situé à proximité du département du Rhône (par exemple, lieu de résidence à Bourgoin Jallieu, Vienne...)

→ Lieu de soin ou lieu de travail / d'études des personnes concernées situé en métropole lyonnaise.

→ Orientation par des professionnelles d'autres Maisons des femmes pour permettre l'accès à certaines offres spécifiques (MSF, recueil de preuve sans plainte...).

6% viennent du département du Rhône – hors Métropole.

Lieu de provenance des personnes concernées



- Métropole de Lyon (Hors ville de Lyon)
- Ville de Lyon Hors métropole
- Département du Rhône
- Hors du département du Rhône

Tranche d'âge des personnes orientées

53% des femmes
orientées sont âgées
de 25 à 39 ans.

<1%

Moins de 1%
des femmes orientées
ont plus de 65 ans,
ce qui souligne
la difficulté de cibler
le public vieillissant
victime de violence.

Parcours de prise en charge et d'accompagnement à la Maison des femmes de Lyon

263 femmes ont été prises en charge à la Maison des femmes.

Au 31 décembre 2025, 103 femmes bénéficiaient d'un accompagnement en cours à la Maison des femmes de Lyon.
Les durées de prise en charge sont variables, selon l'accompagnement d'ores et déjà mis en place auprès d'autres structures du territoire.

Progressivement, nous mettons en place des **parcours d'accompagnement** « allégé » pour des personnes d'ores et déjà suivies par une association fondatrice du collectif, leur permettant d'accéder à une prise en charge médicale, médico-légale.

Sur le volet social

Le travail social repose sur le **repérage et l'analyse des besoins exprimés**. L'accompagnement social à la Maison des femmes de Lyon est construit en cohérence avec les besoins identifiés par la personne et formalisés par la rédaction d'un **projet personnalisé**, permettant d'adapter les réponses apportées et de garantir la sécurité des personnes accompagnées. Le suivi peut prendre la forme de rendez-vous individuels et /ou d'ateliers collectifs. Il s'inscrit dans **le respect de la temporalité de chaque personne**, de son rythme et de ses possibilités d'engagement dans les démarches proposées.

Les travailleuses sociales proposent des rendez-vous en individuel ou en binôme avec d'autres professionnelles de l'équipe.

Ces temps d'accompagnement visent en priorité à **instaurer un climat de confiance** favorisant la **libération de la parole**, condition essentielle à l'évaluation et à l'évolution de la situation.

L'accompagnement social proposé à la Maison des femmes s'appuie sur des compétences spécifiques en matière de violences faites aux femmes, permettant **l'élaboration et la conscientisation de la situation de violences vécue**.

Le travail de psychoéducation proposé permet d'aborder le **cycle des violences**, les **mécanismes de contrôle coercitif** ainsi que les **violences systémiques**. De ce fait, un axe central de l'accompagnement concerne la restauration du pouvoir d'agir, à travers la valorisation des capacités de la personne, de ses stratégies de protection et de ses choix. L'objectif est de permettre à chacune de redevenir actrice de son parcours, dans un cadre sécurisant et bienveillant.

Un accompagnement spécifique est également proposé afin de faciliter l'accès aux droits, notamment ceux liés aux situations de violences (accès au logement, prestations sociales, insertion professionnelle...), dans l'objectif de sécuriser durablement le parcours des personnes.

Enfin, le travail en partenariat avec les acteurs et actrices du territoire constitue un levier essentiel pour renforcer le sentiment de sécurité et assurer la continuité des parcours à l'issue de l'accompagnement proposé par la Maison des femmes.

435

435 entretiens
ont été réalisés
par les 2 travailleuses
sociales de la Maison
des femmes de Lyon.

Parmi les personnes accompagnées par les travailleuses sociales en 2025, **20% disposent d'un statut administratif précaire** (sans droit ni titre, attente de renouvellement de titre de séjour, demande d'asile...).

2,6% des personnes accueillies ne possèdent lors de l'orientation aucune couverture maladie. Ce faible chiffre s'explique par le fait que les personnes prises en charge sont orientées par des professionnel·les, autrement dit d'ores et déjà suivies, notamment par un service social.

44 % des personnes accompagnées font état de revenus faibles (pauvreté financière, minima sociaux, absence de ressource...). Cette donnée souligne la nécessité de renforcer le partenariat avec les associations intervenant dans le champ de l'insertion socio-professionnelle.

Près de **20% évoquent des problématiques liées au logement** (6% sans logement).

20 demandes de mise à l'abri ont été effectuées auprès de la Maison de la veille sociale, ayant donné lieu à 7 orientations en hébergement/logement.

15% des personnes accueillies vivent un isolement dit « problématique », traduisant la nécessité de développer des espaces permettant de faciliter la rencontre.

Le partenariat se développe avec les dispositifs de droit commun, assurant un accompagnement social polyvalent, et les services de l'aide sociale à l'enfant auprès de la Métropole de Lyon.

3 informations préoccupantes ont été adressées à la Cellule de recueil des informations préoccupantes en 2025.

Sur le volet psychologique

Les psychologues de la Maison des femmes de Lyon interviennent auprès des femmes et des personnes se reconnaissant comme telles, victimes de violences sexistes et sexuelles, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.

Leurs interventions, spécialisées dans la prise en charge du psycho-traumatisme et de la victimologie, proposent un temps d'accueil de la parole, du récit, de la psychoéducation, un accompagnement au parcours médico-judiciaires (préparation au dépôt de plainte, à la consultation médicale), l'orientation vers les partenaires en santé mentale du territoire, ainsi qu'une évaluation du retentissement psychologique des violences et de l'état psychique.

400

En 2025,
400 entretiens
psychologiques
ont été réalisés.

La psychoéducation réalisée par les psychologues de la Maison des femmes de Lyon consiste à accompagner les personnes vers la conscientisation des violences, expliquer ce qu'est le psycho-traumatisme et donner du sens aux symptômes, expliciter le contrôle coercitif et le cycle des violences, afin d'amener les personnes accueillies à retrouver confiance en soi et en sa capacité à agir.

Des techniques d'ancrage et de stabilisation émotionnelle peuvent également être proposées afin de diminuer la détresse psychique en lien avec les violences vécues.

Les psychologues peuvent être amenées à rédiger des attestations de consultation(s) psychologique(s) dans l'objectif d'appuyer la reconnaissance du retentissement et des conséquences psychiques des violences.

Ces attestations étayent les contenus de certificat médico-légaux rédigés à destination de la justice ou bien des démarches sociales et administratives.



44

En 2025, 44 attestations
de consultations
psychologiques
ont été réalisées.

Sur le volet juridique

Les juristes à la Maison des femmes de Lyon accompagnent juridiquement des femmes victimes de violences, en lien étroit avec l'équipe pluridisciplinaire.

Elles informent les femmes sur leurs droits (droit pénal, droit de la famille, droit des étrangers, droit du travail...), renseignent sur les procédures et démarches pouvant être engagées (dépôt de plainte, ordonnance de protection, divorce, garde des enfants, titre de séjour...), mettent en lien la personne accompagnée avec d'autres professionnels du droit, préparent et accompagnent au dépôt de plainte.

Une convention relative au dépôt de plainte prévoit la possibilité pour les personnes accompagnées de déposer une plainte in situ, dans les locaux de la Maison des femmes.

Un numéro d'astreinte peut être contacté afin d'organiser la venue d'un enquêteur à la Maison des femmes pour le recueil de la plainte. En pratique, les femmes prennent le temps de préparer leur démarche : elles rassemblent les éléments de preuve, attestations et témoignages nécessaires.

Enfin, les juristes de la Maison des femmes de Lyon travaillent en collaboration avec les structures et les professionnel.le.s du territoire : associations spécialisées, avocats, police et gendarmerie (notamment

les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, la Cellule VIF du Tribunal judiciaire de Lyon et de Villefranche sur Saône...)

5 signalements ont été transmis au Parquet de Lyon.

Afin d'accompagner au mieux les femmes reçues à la Maison des femmes, et notamment celles en situation d'exil, les juristes doivent encore être formées en droit des étrangers et plus spécifiquement sur l'articulation entre les violences vécues et le droit au séjour.

378

Les juristes ont assuré 378 consultations juridiques.

22

En 2025, 22 plaintes ont été déposées au sein de la Maison des femmes dont 7 avec la présence d'une des juristes de la structure.

Sur le volet santé sexuelle

L'accompagnement en santé sexuelle à la Maison des femmes participe activement au processus de reconstruction des personnes victimes de violences.

Les violences impactent profondément la relation au corps, à la sexualité et à l'intimité.

La réappropriation du corps et de la sexualité représente une étape cruciale vers l'autonomie et le rétablissement du pouvoir d'agir.

L'accompagnement en santé sexuelle permet d'aborder les questions de contraception, de prévention des IST, de dépistage des cancers gynécologiques, mais également d'accompagner les troubles liés aux violences subies (douleurs pelviennes, troubles de la libido, vaginisme post-traumatique...).

Les consultations gynécologiques constituent un espace privilégié pour libérer la parole sur les violences sexuelles souvent tues, pour informer sur les droits sexuels et reproductifs, et pour proposer un suivi adapté.

Elles permettent un accompagnement des conséquences somatiques des violences : les violences laissent des traces physiques et fonctionnelles (douleurs pelviennes chroniques, troubles du cycle, infections récurrentes, grossesses non désirées).

C'est un levier de réappropriation corporelle : pour beaucoup de femmes victimes de violences, le corps est devenu une zone de danger ou de dissociation.

Le soin gynécologique, proposé dans le respect du rythme et du consentement de la patiente, participe activement à la reconstruction du lien au corps.

469

469 consultations
médicales ont
été réalisées
à la Maison
des femmes
de Lyon :
gynécologiques
et médico-légales.

L'évolution de l'offre d'accompagnement au plus près des besoins

Travail en interdisciplinarité : élargir l'offre de soins

La force de la Maison des femmes de Lyon réside dans le travail interdisciplinaire que nous proposons, permettant de croiser les expertises pour garantir une approche globale de la personne concernée, une prise en charge cohérente, respectueuse de la temporalité de la personne concernée.

Le travail en équipe pluridisciplinaire permet ainsi d'accroître la créativité professionnelle pour ajuster l'accompagnement au plus près des besoins.

Aussi, nous veillons à varier les supports d'accompagnement, pour que chaque femme accueillie trouve sa place, puisse déposer son histoire et activer les leviers pour s'extraire de sa situation de violences.



Augmentation du temps de présence des gynécologues

L'augmentation du temps de présence gynécologique à la Maison des femmes, passant de 0,1 à 0,2 ETP en 2025, répond à un besoin essentiel identifié par l'équipe et les personnes accompagnées.

Cette augmentation du temps gynécologique traduit la volonté de renforcer cette dimension essentielle du soin et de garantir aux femmes un accès facilité à une gynécologie respectueuse, informée des enjeux des violences, et pleinement intégrée au parcours pluridisciplinaire de la Maison des femmes de Lyon.

Focus sur la filière MSF

La Maison des femmes de Lyon propose une prise en charge spécifique pour les femmes victimes de mutilations sexuelles féminines avec différents objectifs :

- Assurer une prise en charge des professionnel.le.s de santé spécialisés (gynécologues, psychologues,) et faciliter l'accès aux soins dans un seul et même lieu, et /ou en partenariat avec des professionnel.le.s du territoire (par exemple, le service des HCL à Lyon-Sud qui propose des reconstructions chirurgicales).
- Soutenir les femmes dans leur reconstruction psychiques en leur offrant un espace d'écoute et d'expression de leur vécu dans un cadre bienveillant et sécurisé.
- Informer les femmes sur les impacts physiques, psychologiques et sexuels des mutilations sexuelles féminines, ainsi que sur leurs droits.
- Encourager les femmes à reprendre le contrôle de leur corps et de leur vie, en renforçant l'estime d'elle-même, en leur permettant de parler de leur sexualité.
- Favoriser la création de liens entre les femmes pour encourager un soutien mutuel, grâce aux groupes de parole.

70

70 femmes ont
été orientées
à la Maison
des femmes
de Lyon

58

Parmi elles,
58 se sont vu
proposer une prise
en charge.

Une année marquée par le développement des ateliers et groupes de parole

En sus des consultations et entretiens individuels par les professionnelles de l'équipe pluridisciplinaire, **la Maison des femmes de Lyon propose des ateliers individuels/groupaux et des groupes de parole pour étayer l'offre de parcours d'accompagnement des femmes victimes de violences.**

En diversifiant les supports d'accompagnement, chaque femme peut selon sa sensibilité identifier son support pour « se raconter », et rencontrer d'autres femmes, pour sortir de l'isolement (améliorer l'estime de soi, la confiance en soi, la connaissance de son corps, (re)interroger des notions essentielles – comme celles du consentement...)

**6 groupes de parole
se sont mis en place en 2025**
(soit 6 séances de 1h30). 14 femmes ont participé à ce groupe de parole, âgées de 20 à 40 ans.

Des groupes de parole pour des femmes victimes de mutilations sexuelles féminines

Depuis le mois de mai 2025, se sont mis en place des groupes de parole pour les femmes victimes de mutilations sexuelles féminines. Ces groupes sont animés par une sage-femme, professionnelle de la Maison des femmes spécifiquement formée à cette question et par Albertine PABINGUI, anthropologue et directrice de l'association DATI SENI, <https://datiseni.org/>.

Ces groupes de paroles permettent de répondre aux objectifs précités et s'inscrivent en complément des entretiens individuels proposés à la Maison des femmes. Une convention de partenariat a été mise en place avec l'association DATI SENI.

3 brunchs
se sont organisés
à la Maison
des femmes
de Lyon

Des brunchs pour faciliter la rencontre et sortir de l'isolement

3 brunchs se sont organisés à la Maison des femmes de Lyon pour permettre aux femmes de :

→ **Créer du lien social et rompre l'isolement** (offrir un espace convivial et bienveillant où les femmes peuvent se rencontrer, échanger et créer des liens.)

→ **Renforcer l'autonomie et l'estime de soi** proposer des activités (cuisine collective, ateliers créatifs, discussions thématiques) qui valorisent les compétences et la confiance en soi, encourager l'entraide et le partage d'expériences entre participantes.

**42 femmes ont participé
aux brunchs.**

Des ateliers pour développer l'approche corporelle dans le processus de reconstruction des femmes victimes de violences

Si l'accompagnement juridique, social et psychologique est essentiel, la dimension corporelle reste largement absente des dispositifs, alors que les violences marquent le corps, provoquent dissociation, hypervigilance et isolement relationnel.

Cet impensé fragilise la reconstruction, la dignité et la capacité à renouer des liens sécurisants.

L'approche corporelle dans les parcours pluridisciplinaires de la Maison des femmes de Lyon et de ses partenaires visent à améliorer la santé globale, la reconstruction et la restauration du pouvoir d'agir des femmes.

Depuis septembre 2025, nous collaborons avec l'association « 2mains de femmes » pour travailler à travers le toucher relationnel

la réappropriation de son corps et resécuriser le rapport à l'autre. Cela contribue à travailler la sortie de l'isolement corporel.

2 matinées par mois sont dédiées à cette activité.

→ 32 séances individuelles ont été organisées en 2025.

En alternance, se sont mises en place des séances collectives de gymnastique holistique proposé par une sage-femme dans le cadre de l'association ALLURS à compter du mois de janvier 2026.

Une volonté de développer la dimension inclusive de l'accompagnement

Notre préoccupation est que chaque femme trouve sa place à la Maison des femmes de Lyon. Nous proposons un accueil inconditionnel.

Sur le volet médico-légal

La Maison des femmes de Lyon est dotée d'un parcours « violences » qui propose aux victimes un accompagnement pluridisciplinaire reposant notamment sur l'intervention, quatre demi-journées par semaine, de trois médecins légistes du service de médecine légale des Hospices Civils de Lyon.

Les objectifs de ce parcours sont notamment d'accompagner les femmes victimes de violences dans leur processus de conscientisation et de faciliter leurs démarches juridiques.

Ainsi, chaque personne victime peut bénéficier, à sa demande et en dehors de toute procédure judiciaire, d'une consultation médico-légale.

Cette rencontre avec un médecin légiste donne lieu à la rédaction d'un certificat médico-légal pouvant être produit lors du dépôt de plainte.

Ce certificat décrit de manière objective et détaillée le contexte des violences, ainsi que les conséquences sur le plan physique et psychotraumatique (notamment la durée d'Incapacité Totale de Travail – ITT). Il constitue une pièce essentielle pour étayer une plainte ou une procédure judiciaire, en fournissant une preuve médicale experte et neutre des faits allégués.

L'étroite collaboration entre le Parquet de Lyon, les services enquêteurs et la Maison des femmes de Lyon permet également de faciliter le dépôt de plainte, sur place ou à l'occasion d'un accueil programmé dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.

65 certificats médico-légaux ont été délivrés.

65

65 certificats
médico-légaux
ont été délivrés.



Auprès des personnes
en situation d'exil

18,5%

Des femmes accueillies déclarent être dans une situation administrative précaire – soit en lien avec le statut (par exemple en demande d'asile), soit en lien avec les violences administratives.

Un travail s'est engagé avec l'Office française de l'intégration et de l'immigration (OFII) pour conclure une charte avec les structures du territoire engagées dans l'accompagnement des femmes primo-arrivantes victimes de violences faites aux femmes, et notamment de traite des êtres humains.

Le travail partenarial vise à rendre lisible le parcours de prise en charge et d'accompagnement (cartographie) et faciliter le repérage et le signalement des situations de vulnérabilités auprès de l'OFIL, le travail devrait se poursuivre en 2026 pour conclure une charte et mettre en place un groupe de travail.

Auprès des personnes en situation de handicap

8%

déclarent une situation de handicap lors de l'orientation.

Nous avons bénéficié d'une formation de 2 jours animée par « Intim'agir » pour mieux comprendre les situations de handicap, et mieux accompagner, notamment en s'engageant dans une démarche de communication alternative et améliorée.

Cette démarche permet de travailler une signalétique ainsi qu'un kit pédagogique pour présenter le dispositif et faciliter les échanges avec les différent-es professionnel·les de la Maison des femmes de Lyon.

Il y a un véritable enjeu à mieux connaître les handicaps invisibles pour garantir un accompagnement spécifique adapté.



Auprès des personnes trans

En février 2025, nous avons réuni les structures sociales et médicales reconnues sur notre territoire pour accueillir et accompagner des personnes trans et ce, en vue de communiquer sur notre projet d'accueil de personnes trans, et de créer les conditions d'un accueil « safe ».

En juin 2025, nous avons bénéficié d'une formation par « Chrysalide ».

En janvier 2026, nous ouvrons une permanence à raison d'une demi-journée par mois, pour l'accueil de personnes trans, assurée par une gynécologue.

Mission d'accompagnement au **parcours médico-judiciaire**

L'accès au droit et à la justice constitue une étape décisive dans le parcours des femmes victimes de violences.

La Maison des femmes de Lyon s'est dotée des outils nécessaires pour accompagner cette démarche au plus près des personnes, en levant les obstacles pratiques et psychologiques qui freinent souvent le recours aux procédures judiciaires.

Le dépôt de plainte in situ

Grâce à la convention signée en janvier 2025 entre la DIPN, le Parquet et les Hospices Civils de Lyon, les femmes accompagnées à la Maison des femmes peuvent déposer plainte directement dans nos locaux, sans avoir à se rendre dans un commissariat.

Ce cadre sécurisé et bienveillant facilite considérablement le dépôt de plainte pour des femmes souvent fragilisées, isolées ou sous emprise.

En 2025, 22 dépôts de plainte ont été organisés au sein de la Maison des femmes, dont les deux tiers concernent des situations de violences conjugales.

Ce chiffre, encore modeste au regard du nombre de femmes accompagnées, reflète la réalité du temps nécessaire à la conscientisation des violences et à la préparation d'une telle démarche : les femmes rassemblent progressivement éléments de preuve, attestations et témoignages, souvent accompagnées.

22

Dépôts de plainte
ont été organisés
au sein de la Maison
des femmes,
dont les deux
tiers concernent
des situations
de violences
conjugales.

65

En 2025, 65 certificats médico-légaux ont été délivrés à la Maison des femmes de Lyon. Ils s'articulent avec les attestations psychologiques rédigées par les psychologues de l'équipe (44 en 2025).

La délivrance de certificats médico-légaux

Le certificat médico-légal (CML) est un outil juridique et médical : il documente les conséquences physiques et psychologiques des violences subies et sécurise la parole de la victime dans le cadre des procédures judiciaires ou administratives.

Il est établi avec une attention particulière portée aux violences invisibles (contrôle coercitif, humiliations, menaces) dont les traces ne sont pas toujours immédiatement perceptibles.

Mission : **être un lieu ressource** pour les professionnel·les du territoire **en matière de repérage, de prise en charge et d'orientation** des femmes victimes de violences

La Maison des femmes de Lyon a également vocation à être un lieu ressource pour les professionnel·les du territoire, notamment les professionnel·les du soin, pour mieux accompagner les femmes victimes de violences sur le territoire.

Le dispositif peut également proposer des actions de sensibilisation et de formation visant à améliorer le repérage, la prise en charge et l'orientation des femmes victimes de violences.

Nombre de sollicitations téléphoniques au secrétariat

Le secrétariat de la Maison des femmes de Lyon est ouvert aux appels téléphoniques du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00.

462 appels téléphoniques ont été réceptionnés en 2025 (178 appels émanant de femmes victimes, 245 appels proviennent de professionnel·les).

Sur le nombre total d'appels, 199 concernent des demandes de prises en charge, des besoins d'écoute, soit 43 % des appels.

5% des appels concernent des situations de professionnel·les ou de personnes concernées situées hors de la Métropole de Lyon.
Enfin, 21% des appels durent plus de 5 minutes.

Nombre de réorientations

Parmi les 545 femmes orientées vers la Maison des femmes

462

Appels téléphoniques ont été réceptionnés en 2025

de Lyon, 187 situations ont donné lieu à des réorientations.
Autrement dit, ce sont autant de professionnel·les soutenu·es pour orienter au mieux les femmes victimes de violences vers des structures du territoire plus adaptées

Nombre de Consultations par mail

Des adresses génériques ont été mises en place pour solliciter les différentes expertises de la Maison des femmes de Lyon pour être en appui conseil sur des situations de femmes victimes de violences sexistes et sexuelles.

En 2025 :

→ **16** sollicitations ont été effectuées auprès des psychologues du service pour un avis complémentaire ou bien un accompagnement à l'orientation sur le territoire

→ **39** sollicitations auprès de l'équipe des travailleuses sociales

→ **28** sollicitations auprès des juristes

→ **82** auprès de l'adresse générique

Soit un total de 165 sollicitations par mail.

Nombre de formations animées

La psychologue et la directrice du dispositif sont intervenues auprès de 37 professionnel·les en formation continue dans le cadre du D.U. de Victimologie en date du 18/12/2025.

4

Formation des équipes



Les formations suivantes ont été proposées à l'équipe des professionnel·les de la Maison des femmes de Lyon en 2025 :

→ Formation sur la crise suicidaire par Dr Camille Matod, psychiatre en date du 16/01/2025

→ Formation sur la prise en charge des femmes victimes de violences au sein du couple, violences intrafamiliales par VIFFIL les 15/04 et 16/04/2025

→ Formation sur l'accueil et l'accompagnement de personnes trans par Chrysalide le 18/06/2025

→ Formation par le Centre régional du psychotraumatisme Auvergne Rhône Alpes en date du 02/10/2025

→ Journée de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles par la MIPROF le 20/11/2025

→ Journée régionale du psychotraumatisme du 03/12/2025

→ Formation sur l'accueil et l'accompagnement de personne en situation de handicap par Intim'agir les 8 et 9/12/2025

En parallèle, un groupe ressource animé par VIFFIL à raison de 2 heures par mois, permet à l'équipe d'échanger sur les situations complexes, et ce, depuis le mois d'octobre 2025.

5

Communication

Au cours de l'année 2025, nous avons communiqué auprès des structures du territoire pour présenter notre dispositif et renforcer le réseau de partenaires (voir rubrique suivante).

L'enjeu majeur est de faire connaître notre dispositif et d'informer sur les modalités d'orientation et sur nos missions.

Afin de définir notre stratégie de communication, nous avons répondu à un appel à projet dans le cadre de Public Factory, qui est une **fabrique de projets** mobilisant les étudiants de Sciences Po Lyon autour de problématiques d'action publique et d'intérêt général concrètes et originales

pour lesquelles les sciences humaines et sociales peuvent apporter des pistes de réflexion utiles et des réponses.

Un groupe d'étudiants dirigés par Muriel Salle, réalisent une recherche-action sur la problématique : comment expliciter la place et le rôle de la Maison des femmes de Lyon dans un écosystème préexistant d'acteurs et dispositifs dans le secteur de la lutte contre les violences faites aux femmes.

La restitution de la recherche-action, en date du 10/04/2025 a permis, sur la base d'entretiens avec les professionnel·les du territoire d'alimenter le travail en lien avec le site internet de la Maison des femmes et sur la base

entre autres d'entretiens avec des professionnels prescripteurs :

→ la revue du formulaire d'adressage

→ la création d'un site internet propre à la Maison des femmes de Lyon : <https://maison-des-femmes-de-lyon.fr/> permettant un accès facilité au formulaire d'adressage.

Nous avons proposé **9 webinaires** du dispositif d'une durée d'une heure auprès des professionnel·les du territoire, sur inscription.

6

Rencontres partenaires



Au cours de l'année 2025, nous avons rencontré de nombreux partenaires pour présenter le dispositif et étudier les modalités de collaboration.

Nous avons rencontré les **associations fondatrices** pour mieux saisir les attendus et ajuster l'offre de prise en charge pour s'inscrire en complémentarité de l'existant (Amicale du Nid, Viffil, Cabiria, Solidarité Femmes Beaujolais, Planning familial 69, Filactions, Mouvement du Nid, le Mas, CIDFF RAA) en vue de garantir une prise en charge globale et cohérente des femmes victimes de violences de notre territoire.

Dans cet objectif, nous avons également échangé avec **d'autres structures associatives impliquées dans le domaine des violences faites aux femmes** : Au tambour, Passer'elles buissonnières, la Toile, Forum réfugiés, Médecin du Monde...

Nous avons priorisé les acteurs du territoire métropolitain dans un premier temps.

Voici un état des lieux (non exhaustif) des rencontres partenaires de 2025 :

Auprès des dispositifs de droit commun :

→ Maison de la Métropole (rencontre avec les directeurs de territoire, référents VIFS...), CCAS de la Ville de Lyon, l'UDCCAS, les professionnel·les des services sociaux et du soin exerçant au sein de l'éducation nationale – Ville de Lyon, les professionnel·les des PMI – Ville de Lyon, la CAF (rencontre des travailleurs sociaux, et des responsables de service), MVS

Auprès des professionnel·les du soin :

→ CSAPA hospitalier et associatif, CeggiD, inter-CPTS, centre régional du psychotrauma, rencontre avec les professionnel·les des CSES (Ville de Lyon), des différents centres hospitaliers des HCL (HFME, HEH, Croix-Rousse, Lyon Sud...), Réseau Santé rue, ordre des sages-femmes.

Auprès des professionnel·les du droit :

→ Cellule VIF du Parquet de Lyon, les associations d'aide aux victimes, les maisons de justice et du droit – Ville de Lyon, les intervenantes sociales en commissariat, les professionnel·les des Maisons de justice et du droit, Défenseur des droits.

Auprès des professionnels dans le champ de la santé mentale :

→ Responsables des comités locaux en santé mentale, structures en charge des points d'écoute adulte, centre de santé mentale étudiant « 102 », association santé mentale et communautés...

Participation à des groupes de travail, instances de pilotage Rencontre inter-associative animée par la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, comité local d'aide aux victimes « violences conjugales »...

Participation à l'observatoire métropolitain

L'équipe de la Maison des femmes de Lyon participe au groupe de travail « Observatoire des violences faites aux femmes », copiloté par la Métropole de Lyon et de l'Etat.

Il est composé d'institutions et d'associations intervenant dans l'accueil, l'orientation, l'accompagnement ou l'hébergement des femmes victimes de violences.

Formalisation de partenariat

Un accord de partenariat a été contractualisé avec le Centre Régional de Psychotrauma, notamment pour faciliter les orientations vers nos structures respectives et la montée en compétences de nos dispositifs respectifs.

Organisation du 25 novembre

A l'occasion du 25 novembre et du festival Brisons le silence, le collectif associatif de la Maison des femmes de Lyon, Filactions et la MJC Montchat ont organisé une rencontre sur la thématique : Comment lutter contre les violences sexistes et sexuelles sans oublier personne ?

Nous avons proposé :

→ Une table-ronde avec la participation des associations Au Tambour, la Toile, Intimagir, PasserElles Buissonnières, le collectif associatif de la Maison des femmes et la chercheuse Margot Giacinti sur la thématique : « **Vers une protection effective pour tous·tes : comment lutter contre les violences sexistes et sexuelles sans oublier personne ?** »

Comment renforcer la protection de toutes les femmes, des personnes trans et non binaires, face aux violences sexistes et sexuelles, en particulier celles/ceux qui sont souvent invisibilisé·es (personnes exilées, en situation de handicap, précaires, etc.) ? Quelles actions partenariales mettre en place pour que personne ne reste isolée face à ces violences ?

→ L'organisation d'un temps convivial et la tenue de stands associatifs pour faciliter les échanges avec les associations et collectifs engagés au quotidien contre les violences et auprès des publics invisibilisés.

→ **un spectacle Robuste • Cie Vilain·es** écrit à partir de rencontres et de témoignages de femmes victimes de violences. Il s'attache à montrer que la reconnaissance d'un statut de victime ne signifie pas pour autant impuissance, faiblesse ou incapacité. Il cherche à mettre en lumière les appuis, ressources, stratégies, qui ont donné à certaines femmes la force de sortir de l'emprise. Un bord de scène a été proposé par Filactions et le collectif associatif de la Maison des femmes.

Ce sont près de 250 personnes qui ont participé à différents temps ou à l'ensemble de la demi-journée.

→ **Participation à une table ronde organisée par la cour d'appel de Lyon en date du 25/11/2025**
La juriste de la Maison des femmes de Lyon a participé à un ciné-débat ayant trait aux violences faites aux femmes, entre autres sur les problématiques de violences sexuelles et psychologiques dans le cadre du couple.

8

Les financements de la Maison des femmes de Lyon

Le dispositif s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre des politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes et bénéficie du côté hospitalier, d'un financement de l'Agence Régionale de Santé, et du côté associatif d'un financement de la Direction Régionale du Droit des Femmes et à l'Égalité, de la Ville de Lyon, de la Métropole de Lyon, et de la CAF.



9

Gouvernance du dispositif

Augmentation du temps dédié au poste de responsable médicale

Au quotidien le dispositif est animé par la responsable médicale et la directrice du collectif associatif Maison des femmes.

A compter du 05/01/2026, la nouvelle responsable médicale de la MDF, Dr Julie PERLIER exerce ses fonctions de responsable médicale et de gynécologue à raison d'un mi-temps, permettant ainsi de consolider la coanimation du dispositif.

Les instances de gouvernance

Les comités opérationnels

sont les instances animées par la responsable médicale de la MDF et la directrice du collectif associatif Maison des femmes de Lyon permettant de réguler le fonctionnement du dispositif, suivre et analyser l'activité, le budget, valider l'engagement de nouvelles activités.

5 comités opérationnels (14/02, 15/05, 03/07, 09/10, 19/12) se sont mis en place en 2025.

Le comité de suivi partenarial s'est déroulé le 20/02/2025.

Le comité annuel des financeurs s'est tenu le 12/09/2025.

Les conseils d'administration du collectif associatif Maison des femmes de Lyon se sont déroulés les 19/02/2025, 11/04/2025, 27/06/2025, 19/11/2025 et le 04/12/2025.

Perspectives / Orientations 2026

L'année 2026 s'inscrit dans une dynamique de consolidation et d'ouverture, après une première année d'activité qui a permis de poser les fondations du dispositif et d'en éprouver le modèle. Le renforcement du réseau partenarial constitue un axe prioritaire.

Il s'agit à la fois de sécuriser les parcours d'orientation des femmes victimes de violences, de mieux articuler les expertises présentes sur le territoire et d'élargir l'offre d'accompagnement collectif. Une attention particulière sera portée aux structures situées hors métropole, qui ne connaissent pas suffisamment le dispositif.

Le développement de la dimension inclusive représente un engagement structurant. La Maison des femmes de Lyon entend améliorer concrètement l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, des femmes étrangères et des personnes trans, en s'appuyant sur les formations et partenariats initiés en 2025 et en poursuivant le travail engagé avec l'OFII et les structures spécialisées du territoire.

Sur le plan médical, l'augmentation du temps de présence gynécologique, passé à un mi-temps avec la prise de fonction de la nouvelle responsable médicale en janvier 2026, permettra de renforcer l'offre de soins en santé sexuelle et de consolider la coanimation

médico-sociale du dispositif. Le développement d'une offre de formation sur la prise en charge médicale et médico-légale des femmes victimes de violences, constituera également un levier essentiel pour amplifier l'impact territorial de la Maison des femmes de Lyon.

Enfin, la formalisation du projet de service, amorcée lors de la journée d'équipe de juillet 2025, se poursuivra pour consolider une culture d'accompagnement commune, garantir la qualité et la cohérence des pratiques, et nourrir les axes de recherche et de plaidoyer portés par le dispositif.

Conclusion

À la Maison des femmes de Lyon, l'accueil et l'écoute sont la première forme de soin.

Recevoir une femme sans jugement, lui offrir un espace où sa parole est entendue et reconnue, c'est déjà engager le processus de reconstruction.

Cette conviction irrigue l'ensemble de notre pratique : derrière chaque consultation médicale, chaque entretien social, juridique ou psychologique, chaque atelier collectif, il y a le geste fondateur de considérer chaque femme comme sujet de sa « reconstruction ».

La Maison des femmes de Lyon, est un « refuge », un espace où la parole est libre, où la sécurité est assurée et où chaque femme peut progressivement reprendre confiance en elle et redevenir actrice de sa vie.



Maison
des femmes
DE LYON

La Maison des femmes est un lieu dédié à la prise en charge des femmes, et personnes se reconnaissant comme telles, victimes de toutes formes de violences.

Située au sein de l'hôpital Edouard Herriot, cette structure propose des parcours d'accompagnement assurés par des professionnels du soin, du droit et du social, adaptés au rythme et aux besoins de chacune.

Médical

Social

Médico-légal

Psychologique

Juridique

Possibilité de dépôt de plainte sur site

100%

Les femmes victimes sont accueillies sur orientation d'un.e professionnel.le de santé ou du travail social lorsque leur situation nécessite une prise en charge pluridisciplinaire : médicale et/ou médico-légale, juridique, psychologique et sociale. Un formulaire de demande d'adressage est à remplir en ligne.



**Comment orienter ?
Scanner le formulaire
d'adressage :**



La Maison des femmes de Lyon n'est ni une structure d'urgence, ni un lieu d'hébergement.
En cas de danger immédiat face à une situation de violence, contactez les numéros suivants :

17 Police	18 Sapeurs-pompiers
------------------------------------	--

3919
sauvegarde & gratuit

Le service d'accueil d'informations ou d'orientation vers une structure dédiée, fonctionne 24h/24.

Tous numéros gratuits et anonymes.
L'appel est enregistré - 04 72 11 51 51
Un message accessible aux personnes handicapées et malentendantes
est disponible par téléchargement sur le site internet de police. Vous pouvez également vous adresser au service d'assistance téléphonique qui propose l'accompagnement et l'accompagnement juridique.

Prévenez votre médecin traitant et votre professionnelle de confiance si vous souhaitez être suivie.

Contact

-  L'accompagnement des femmes est assuré les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 18h30 et le jeudi de 9h à 12h30.
-  Hôpital Edmond Mérieux, 5 place d'Arsonval, 69437 Lyon Cedex 03
-  MEH.contact - mail@cehu-lyon.fr
-  Contact téléphonique du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 ou **04 72 11 51 58**

Les partenaires fondateurs de la maison des femmes






Les partenaires institutionnels








© Association La Vieillesse - Tous droits réservés

Au-delà des parcours, des entretiens individuels ainsi que des ateliers collectifs sont réalisés.

